

11

4/8/92

Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités

D E C L A R A T I O N

DE M. RI TCHEUL, AMBASSADEUR

REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE

POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

Quarante-quatrième session
Point 16 de l'ordre du jour

Le 7 août 1992

Monsieur le Président,

Comme je prends la parole pour la première fois à la présente session, je me permets de vous féliciter chaleureusement d'être élu à la présidence.

Monsieur le Président,

Le résultat de la 17ème session du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, tenue en mai dernier, et différents documents relatifs au point 16 de l'ordre du jour montrent qu'il existe toujours dans le monde l'esclavage sous ses formes diverses.

C'est un défaut fatal pour la civilisation de notre siècle, qu'il existe des esclaves de différentes formes, à notre époque de sciences et de technologie modernes, à la différence du passé où les esclaves étaient ligotés par la chaîne.

Etant donné que sont sournoisement camouflées les pratiques esclavagistes de différentes formes, telles que "traite des êtres humains", "main-d'oeuvre enfantine", "prostitution" et "femmes pour le réconfort des militaires", l'attention de la communauté internationale n'y est pas accordée comme de raison.

Si l'ONU et la communauté des nations ne donnent pas à temps l'alarme à un tel phénomène ni ne prennent des mesures promptes, on ne pourra s'attendre à la protection et promotion des droits de la personne humaine dans le vrai sens du terme.

Monsieur le Président,

Il est, à l'heure actuelle, d'une des tâches majeures pour la communauté internationale que d'adopter des mesures efficaces visant à prévenir la violation de la dignité et

Rapporteur spécial sur le droit à restitution des victimes
les informations sur la situation des femmes contraintes de
se livrer à la prostitution en temps de guerre apportera une
contribution requise à attirer l'attention de la communauté
internationale sur une autre forme contemporaine d'esclavage
et à y trouver une solution judicieuse.

Monsieur le Président,

Pendant la dernière Guerre mondiale, une vie d'esclaves
sexuelles au service des soldats a été imposée, sous la
menace des baïonnettes, à plusieurs centaines de milliers de
femmes dans les territoires occupés et colonies japonaises
en Asie.

Rien qu'en Corée, on en compte plus de 200 mille dont
jeunes filles de 12 ans et jeunes mariées.

Quant au traitement et au conditions d'existence, la
situation que l'armée impériale japonaise avait fait subir
aux "consolatrices" était non moins cruelle en comparaison
des esclaves du temps jadis.

La plupart d'entre elles ont péri sous les coups de
sabre nippon pour avoir résisté, ont succombé à cause de
souffrances psychologiques et physiques pour satisfaire des
besoins sexuels de 40 à 50 soldats par jour ou se sont
suicidées sans pouvoir supporter l'insulte.

Par exemple, dans un groupe de 19 Coréennes parmi tant
d'autres emmenées de force à Singapour, il ne restait lors
de la fin de la Seconde guerre mondiale que 3 survivantes
dont une rapatriée.

Vous trouverez des informations sur ces "consolatrices"
~~que sont les esclaves du 20ème siècle~~ dans le document
E/CN./4/Sub.2/1992/34.

formelle, le Japon devra procéder à une enquête générale sur la vraie nature du problème, tout en rendant publics au plus tôt tous les documents concernant les "consolatrices" dont il dispose, et en prêtant l'oreille aux témoignages des intéressés japonais et des victimes.

Dans le cas contraire, il ne pourra escompter la confiance de la communauté internationale et ne fera qu'accroître l'inquiétude et la méfiance des pays, notamment asiatiques, vis-à-vis de ses efforts pour jouer un rôle politique correspondant à la puissance économique, comme l'a écrit le 25 avril 1992 "Financial Times".